

Date de convocation :
29 Mai 2019

Date d'affichage :
29 Mai 2019

Nbre conseillers :
En exercice : 17
Présents : 12
Absents
Procuration : 2
Votants : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de COULANS-SUR-GEE

L'an deux mil dix-neuf, **le Jeudi six juin** à 20 Heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. BRIFFAULT Michel, Maire.

Etaient présents : M. BRIFFAULT Michel, CHOPLIN Ludovic, TUDEAU Eric, DE BEAUCOURT Emmanuel, COMPAIN Olivier, LECRECQ Philippe, HONORE Francis, MERIENNE Jean-Claude, COTTEREAU David, PAQUIER Lucie, DEUX Marie-Reine, CHABLE Claudine

Absents excusés : BAREAU Christiane (pouvoir à Jean-Claude MERIENNE), RICO Gérard (pouvoir à Philippe LECRECQ),

Absents: MIDELET Christelle, MORICE Erwan, Mme MORCHOISNE Irène

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Lucie PAQUIER a été élue secrétaire conformément à l'article 2121-15 du CGCT

ORDRE DU JOUR :

Longueraie : démolition de poulaillers, désamiantage, acquisition, frais de négociation

Urbanisme : Déclaration d'intention d'aliéner parcelle AA65

Urbanisme : Déclaration d'intention d'aliéner parcelle AB 250

Commerce : location gérance et charges

Rue du Grand Clos : Participation financière (Véolia) suite à fuite

Cessation versement indemnité (demande d'un adjoint)

Travaux de voirie : rue du Tramway choix des entreprises

Cession des parcelles rue du Tramway

Travaux voirie : aménagement sécuritaire

Parking mairie : assistance à maîtrise d'ouvrage, consultation

Rond Point RD 357/RD88

Poteaux d'incendie : devis

Panneau lumineux d'informations : Travaux d'implantation et mise en service

Bascule : Devenir, implantation et mise en service

Maintenance électrique des bâtiments : salle polyvalente, salle du syndicat d'eau

Entretien des Espaces verts : consultation selon procédure adaptée

Service technique : remplacement camion, achat de matériel

Animaux errants : convention

Salle des fêtes : clôture de la régie de recettes

Décision Modificative

RGPD : convention tripartite Commune-CCAS et ATESART

Demande de financement OGEC Chauffour Notre Dame

Université : accueil de stagiaires

2019.06.01 Longueraie : démolition de poulaillers, désamiantage, acquisition, frais de négociation

M. Le Maire rappelle les délibérations précédentes (délibérations 2016-09-02, 2019.04.26) concernant l'achat du terrain « Longueraie » et des modalités s'y rapportant.

Il rappelle que la démolition des 2 poulaillers au prix de 56 118.00€ TTC (devis de la société ORS) pouvait être prise en charge soit :

- par la commune avec une moins-value de 0.47 € le m² correspondant à 25% de la facture globale (portant sur la surface de 30 000m² soit un prix ramené au m² à 3.53 €)

- Soit par M. Mme POULEN au prix de 56 118.00 € TTC avec une répercussion à hauteur de 75% pour la commune soit un surcoût d'1.40 € le m² soit un prix final à 5.40 € le m².

Suite à la signature de la promesse de vente en date du 9 mai dernier, les propriétaires ont choisi de laisser à la collectivité le soin de procéder à la démolition, curage, désamiantage des deux poulaillers. Le prix de cession est donc fixé à 3.53 € du m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, **autorise** M. Le Maire

- à procéder à une consultation selon une procédure adaptée pour le diagnostic amiante avant démolition des 2 bâtiments concernés ainsi qu'une autre pour leur curage, désamiantage et démolition (selon les règles de la commande publique)

- à solliciter toute demande d'urbanisme et autorisations administratives diverses se rapportant à l'affaire.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

2019.06.02 Urbanisme : Déclaration d'intention d'aliéner parcelle AA65

M. Le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner située au cœur de l'agglomération sur la parcelle AA n°65 d'une contenance de 99ca.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas préempter et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

2019.06.03 Urbanisme : Déclaration d'intention d'aliéner parcelle AA78

M. Le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner située au cœur de l'agglomération sur la parcelle AA n°78 d'une contenance de 50a 12ca.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas préempter et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

2019.06.04 Urbanisme : Déclaration d'intention d'aliéner parcelle AB250

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle sise 3 Rue Nationale et cadastrée section AB 250 d'une surface de 7a 89ca est en vente et qu'elle se situe dans la zone de droit de préemption urbain.

Il indique que cette cession présente un intérêt pour la commune car elle est attenante aux parcelles déjà acquises par la collectivité dans le cadre du réaménagement de la Rue du Tramway. La réflexion porte sur le devenir de la parcelle qui comporte une maison d'habitation dont l'emprise au sol est de 167m². Il est rappelé que la commune n'a pas vocation à faire de la location de maison individuelle.

Après, en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de visiter la maison et d'étudier l'agencement du terrain. La question sera revue lors de la prochaine réunion qui devra se tenir dans les délais permettant au Conseil de délibérer.

2019.06.05 Commerce : location gérance et charges

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme LEVE a envoyé une lettre de résiliation du bail de location gérance le 30 avril dernier (arrivée le 2 mai 2019 en mairie). Elle souhaite cesser son activité au 31 juillet 2019. Un courrier lui a été envoyé le 7 mai dernier afin d'évoquer les conditions de résiliation dudit bail.

M. Le Maire a rencontré Mme LEVE le 13 mai dernier. Face aux termes du contrat de location-gérance, Mme LEVE s'est dite prête à continuer jusqu'au 31 décembre 2019 ou jusqu'à reprise par un nouveau gérant. Le contenu de l'entrevue du 13 mai lui a été retranscrit et envoyé le 22 mai 2019.

M. Le Maire indique qu'il est nécessaire de pourvoir au remplacement du gérant avant le 31 décembre 2019 au plus tard.

M. Le Maire indique également qu'à ce jour, la commune continue de payer les frais liés à la consommation d'eau, d'électricité et de téléphonie liés à l'activité en l'absence de démarches de Mme LEVE pour effectuer le changement de destinataire des factures auprès desdits services. Le montant de ceux-ci s'élève à 2 469,41 € au 9 mai 2019. Dans un souci de ne pas créer d'interruption de ces services à l'établissement, la collectivité n'avait pas souhaité résilier les contrats. Par contre, ces sommes sont dues comme l'indique le bail de location gérance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, souhaite, à l'unanimité,

- obtenir les bilans annuels pour le futur gérant,
- lister les sommes dues liées aux charges jusqu'au dernier jour d'occupation et faire recouvrer les dites sommes. Les demandes de recouvrement se feront en plusieurs fois de façon à ne pas exiger une somme trop importante en une seule fois.

2019.06.06. Rue du Grand Clos : Participation financière (Véolia) suite à fuite

M. le Maire indique que la commune a fait procéder à la pose d'une grille d'avaloir pour la rue du Grand Clos afin de résorber les importants flux d'eau. Le montant du devis s'élevait à 640 € HT soit 768 € TTC.

Il s'avère que l'arrivée massive d'eau était due à une fuite. La compagnie VEOLIA a décidé de participer à hauteur de 500 € HT soit 600 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette prise en charge par la société VEOLIA ramenant ainsi le coût pour la commune à 168 € TTC.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

2019.06.08 Travaux de voirie : rue du Tramway choix des entreprises

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Rue du Tramway, M. Le Maire donne lecture du rapport d'analyses se rapportant à la consultation effectuée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 (Terrassement, voirie, assainissement), l'entreprise PIGEON TP Loire Anjou, agence de Renazé, sise à Renazé (Mayenne) pour un montant HT de 114 825.29 €
- Lot 2 (réseaux divers), l'entreprise BOUYGUES ENERGIE ET SERVICES, sise à ZA de la Forêt à Champagné (Sarthe) pour un montant HT de 40 968.10 € HT

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

2019.06.10 Travaux voirie : aménagement sécuritaire

M. le Maire rappelle que l'ATESART a été missionnée pour étudier les aménagements de sécurité sur la commune pour un montant de 1 222.00 €.

L'ATESART vient de faire retour de l'ensemble de l'étude portant

- sur la réalisation d'une écluse rue du Tramway, Route de la Quinte
- sur le carrefour de la Rue de l'Echelette/Rue de la Vignerie
- sur le carrefour Rue Nationale / Rue du Thuret
- sur la fourniture et pose d'une écluse et d'un coussin Rue St Julien
- sur le carrefour Rue St Julien
- l'aménagement de trottoir Rue de la Chérence

Il présente l'ensemble des travaux prévus et donne le coût estimatif des travaux.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, avec 12 voix pour et 2 abstentions, de lancer une consultation en vue de faire réaliser les travaux.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

2019.06.11 Parking mairie : assistance à maîtrise d'ouvrage, consultation

M. Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de revoir le stationnement au niveau de la mairie et que des crédits ont été votés lors de l'élaboration du budget 2019.

Afin de lancer une consultation, il semble indispensable d'être accompagné pour toute la partie technique du projet.

La prestation proposée par l'ATESART comprend :

L'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) avec réalisation d'un avant-projet, avec estimatif des coûts et réalisation de l'ensemble des DT (déclarations de travaux) et une présentation au maître d'ouvrage.

En option, est également proposée une assistance durant la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- de retenir, la proposition de l'ATESART dont le montant de la mission s'élève à 1 504.00 €.
- d'autoriser M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant

2019.06.12 Rond-Point RD357/RD88 Dangerosité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renouvelle auprès du Conseil Départemental sa demande concernant l'aménagement d'un rond-point au niveau du carrefour de la RD 357 et RD 88.

2019.06.13 Contrôle des poteaux incendie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

– d'accepter le devis établi par la société VEOLIA portant sur le contrôle obligatoire des poteaux incendie qui s'élève à 990.00 € HT soit 1 188 € TTC. Le nombre de poteaux à vérifier sur le territoire est de 22.

- d'autoriser M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

2019.06.15 Pont bascule : devenir

Dans le cadre de la démolition et construction de la salle multi-activités et pour faire suite aux délibérations 2018.10.05 et 2019.03.14 concernant le devenir de la bascule, M. Le Maire rappelle la présentation des scénarios possibles.

En tout état de cause, la bascule ne peut rester à l'endroit actuel car les activités de la nouvelle salle multi-activités et celles liées à la bascule ne sont pas compatibles et l'espace entre les deux structures est largement plus réduite qu'auparavant. En cas de maintien, celle-ci sera installée près de la station d'épuration (STEP) – délibération du Conseil Municipal en date du 11 octobre 2018 (del 2018.10.05)

- **1. Conserver la bascule existante (refaite avec capteur)**
- **2. Acheter une nouvelle bascule neuve**
- 3. Acheter une bascule d'occasion**
- 4. Pas de maintien de l'ouvrage**

M. le Maire présente les coûts selon les options possibles (HT)

Il indique également les dépenses supplémentaires liés à son implantation quelque soit la solution et l'endroit retenue.

- Plan de levé pour acquisition des données du terrain, intégration du Pont-basculé sur fichier informatique, le relevé topo après travaux et plan de recollement des réseaux pour un montant de 875.00 € HT soit 1 050.00 € TTC.

- les travaux de voirie et d'empierrement estimés à 4 905.60€ HT soit 5 886.72 € TTC.

- l'ouverture d'un contrat auprès d'un fournisseur d'énergie et demande de raccordement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'acquérir un pont bascule d'occasion qui sera posé sur capteur (et non en fosse) pour un montant HT de 14 150.00 € HT soit 16 980.00 € TTC auprès de PRECIA MOLEN

- de valider la proposition de PRECIA MOLEN portant sur le démontage du mécanisme et pose du tablier sur massif pour un montant HT de 1 749.50 € soit 2 099.40 € TTC, avec reprise du mécanisme en l'état pour 600 € HT.
- d'accepter la proposition portant sur le Plan de levé pour acquisition des données du terrain, intégration du Pont-bascule sur fichier informatique, le relevé topo après travaux et plan de recollement des réseaux pour un montant de 875.00 € HT soit 1 050.00 € TTC.
- de faire réaliser les travaux de voirie et d'empierrement estimés à 4 905.60€ HT soit 5 886.72 € TTC.
- de prévoir l'ouverture d'un contrat auprès d'un fournisseur d'énergie et demande de raccordement
- d'autoriser M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

Il est demandé d'obtenir de plus amples renseignements concernant le passage au moyen d'un badge. L'utilisation serait gratuite pour les utilisateurs habitants la commune et l'accès serait fermé aux extérieurs.

2019.06.16 Maintenance électrique des bâtiments

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- d'accepter à l'unanimité la proposition tarifaire établie par la société ELEC AGRI portant sur la mise en place d'une minuterie dans la salle du milieu de l'annexe mairie et la fourniture et pose d'un système de ventilation à la salle polyvalente. Le montant du devis s'élève à 690 € HT soit 828.00 € TTC.
- d'autoriser M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

2019.06.17 Entretien des Espaces verts

M. Le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait retenu l'entreprise GIRARD Espaces pour assurer l'entretien d'une partie des espaces verts de la commune pour 2017. Ce contrat d'une durée d'un an pouvait être renouvelé deux fois par délibération municipale avant le 1^{er} Décembre, si satisfaction est donnée (1^{er} Décembre 2017 et 1^{er} Décembre 2018).

M. Le Maire indique qu'il est nécessaire de lancer une consultation si le Conseil Municipal souhaite qu'une société se charge de l'entretien à compter de janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de lancer une consultation selon la procédure adaptée en vue d'une décision pour la réunion de l'assemblée délibérante en septembre.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

2019.06.18 Service technique : achat de matériel

M. Le Maire donne lecture du compte-rendu établi à la suite de la réunion du 14 mai dernier portant sur le remplacement du camion benne du service technique. La commission avait proposé :

- l'acquisition d'un plateau basculant équipé de ridelles grillagées qui serait tracté par le VALTRA. Idéalement ce plateau devrait avoir la même capacité de stockage que la benne du camion.
- l'acquisition d'un gyropré de 1m50 ou 1m80 de type DESVOYS pour l'entretien des chemins et grandes surfaces. Le gyrobroyeur déporté n'est pas le matériel le mieux adapté.
- de vendre le camion benne Ford pour une valeur de 1 500 € TTC « en l'état »
- de louer un véhicule si besoin.

En l'absence de certains éléments, le Conseil Municipal décide de surseoir à toute décision et d'étudier les différentes propositions lors du Conseil Municipal de juillet prochain.

2019.06.19 Convention animaux errants

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a dû recueillir un chien errant trouvé sur la commune par un promeneur. Le chien n'est ni tatoué, ni pucé et, malgré les différentes annonces diffusées, n'a pas été réclamé.

La commune a fait appel à la société MOLOSSES LAND pour venir récupérer le chien. Cette prise en charge est facturée 150.00 € HT soit 180.00 € TTC.

Une convention avec ladite société est possible pour un coût annuel de 0.647 € HT/habitant (1660 hab) représentant la somme annuelle de 1 074.02 € HT soit 1 288.82 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas prendre de convention.

2019.06.20 Salle des fêtes : clôture de la régie de recettes

Considérant l'absence de recettes,
Considérant la démolition de la salle des fêtes fin 2018,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide la suppression de la régie de recettes 2877550025 créée par délibération du 25 avril 2002 et complétée par un arrêté municipal du 28 mai 2002.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

2019.06.21 Demande de financement OGEC Chauffour Notre Dame

M. Le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'école Ste Jeanne d'Arc de Chauffour Notre Dame sollicitant une participation financière pour la scolarisation de 13 enfants domiciliés sur Coulans sur Gée.

Considérant que la scolarisation, la prise des repas et la garderie peuvent être assurées sur la Commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de refuser le versement d'une participation financière.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant

2019.06.22 Université : accueil de stagiaires

M. Le Maire a été sollicité afin que la commune accueille des stagiaires de l'université (MASTER 1) pour réaliser des audits sur l'environnement rural.

Une restitution se fera sous forme de soutenance.

Il sera nécessaire de mettre à disposition une salle pouvant accueillir la trentaine de stagiaires durant la dernière semaine de septembre.

Il est bien précisé que l'accueil de ces stagiaires est indépendant de la mairie et du secrétariat administratif.